

Délibération N° 2025.02-05**Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil****Séance du 07/04/2025****Nombre de membres**

En exercice : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril à 18 h se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 31/03/2025

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Martine ASTRUC BORREGA, et Mrs Christophe PAL, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, René BLANC, Corentin CHAMBREY, S. ACHARD, Rémy BARRY

Procurator(s) : Brigitte BOUCHE à J. COCHE, Géraldine ROCHETTE à P. PAGES, Thierry ARENDS à B. COMPTOUR

Absent(s) non excusés/non représentés : Isabelle RIEU

Secrétaire de séance : Paul PAGES

Objet

Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2025

Nomenclature : 7-finances locales / 7-2.fiscalité

Rapporteur : Bernard COMPTOUR

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982, Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

- Vu le débat d'orientation budgétaire du 24/03/2025,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 et de les porter à :

TH : 10.03 %

TFB : 32.89 %

TFPNB : 100,78 %

2. de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Nombre de conseillers présents		10
Nombre de conseillers représentés		03
Nombre de suffrages exprimés		13
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	13

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
Paul PAGES

Le Maire
Christophe PAL



